

Rapport du Jury Concours Externe, Interne et Troisième concours Rédacteur Territorial - Session 2023

Sommaire

Introduction

- Informations générales
- Le jury
- Les textes de référence
- Les conditions d'admission à concourir

I-L 'Admissibilité

- 1) Le profil des candidats admis à concourir.
- 2) L'élaboration des épreuves écrites.
- 3) Le niveau des candidats selon les types de concours.
- 4) Les seuils d'admissibilité.

II. L'admission

- 1) Le profil des candidats présents aux épreuves orales.
- 2) Le niveau des candidats selon les types de concours.
- 3) Les seuils d'admission - Transferts de postes (le cas échéant)

INTRODUCTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours de rédacteur territorial – session 2023 est organisé par le CDG 83 pour le compte de la région SUD Provence Alpes-Côtes-d 'Azur.

Il est ouvert pour un total de **517** postes répartis comme suit :

Externe	Interne	3 ^{ème} concours
156	258	103

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : Mardi 7 février 2023
- Fin de retrait de dossiers : Mercredi 15 mars 2023
- Date limite de dépôt de dossier : Jeudi 23 mars 2023
- Epreuves écrites d'admissibilité : Jeudi 19 octobre 2023

LE JURY

La composition du jury est définie à l'article 9 du décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteur territoriaux.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Code général de la fonction publique,
- Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
- Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique ;
- Arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
- Arrêté du 26 juillet 2007 modifié fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.

LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 (anciennement IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007- 196 du 13 février 2007.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

Les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants (Décret n°81-317 du 07 avril 1981),

Les sportifs, arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports (article L221-3 du code du sport).

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions (Art.8 du décret n° 2013-593).

Le troisième concours sur épreuves est ouvert aux candidats justifiants, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :

- 1° D'une ou de plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature ;
- 2° Ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- 3° Ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

En outre, la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

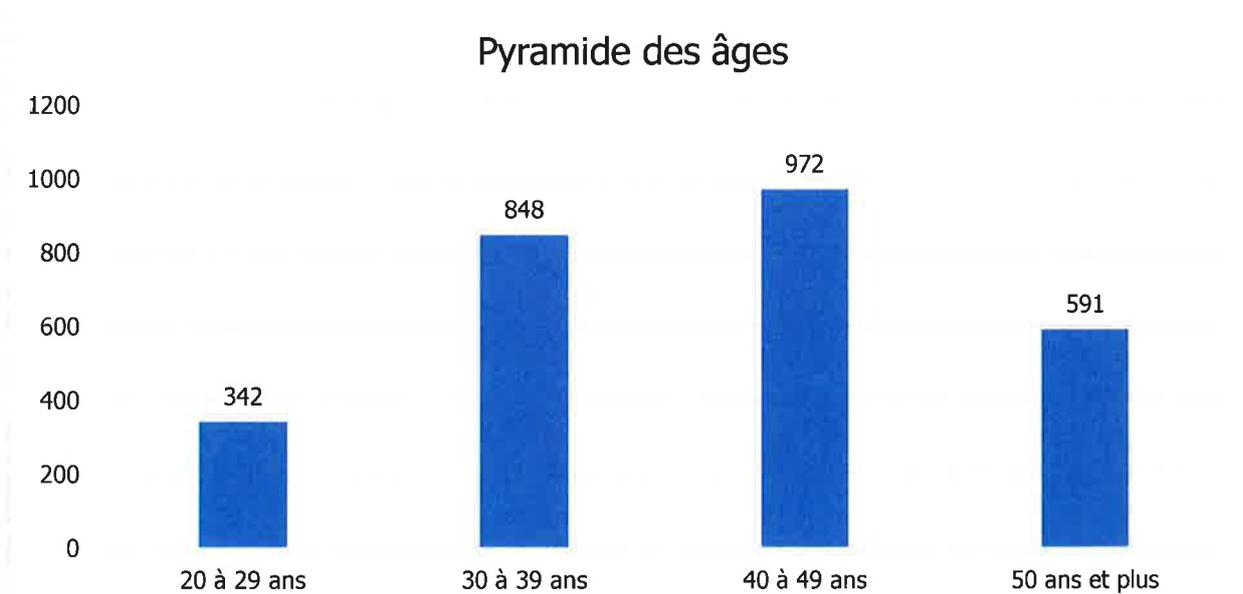
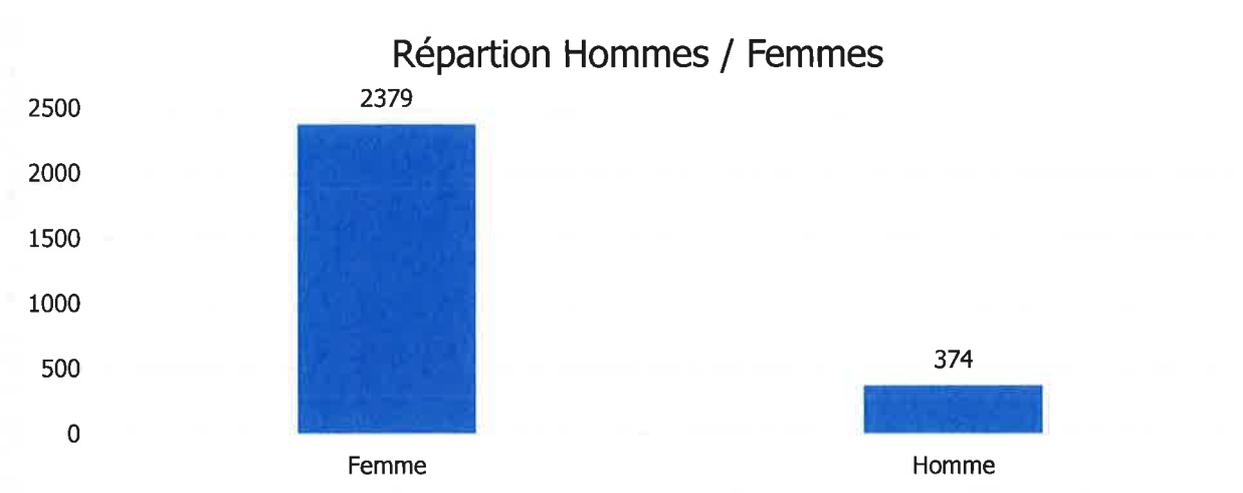
La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

I. L'ADMISSIBILITE

Nombre de dossiers traités : 2952

Candidats admis à concourir : 2753

1) Le profil des candidats admis à concourir.



2) Elaboration des épreuves écrites

Concours Externe :

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'ILLE ET VILAINE (CDG 35)
Série de questions – Droit civil.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET (CDG 45)
Série de questions – Droit public.

Le Centre interdépartemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Grande Couronne
Série de questions – Action sanitaire et sociale.

Le Centre interdépartemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Petite Couronne
Série de questions – Finances & Note sur dossier.

Concours Interne & Troisième Concours :

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'ILLE ET VILAINE (CDG 35)
Note sur dossier – Droit civil

Le Centre interdépartemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Grande Couronne
Note sur dossier – Action sanitaire et sociale
Note sur dossier – Droit public

Le Centre interdépartemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Petite Couronne
Note sur dossier – Finances

3) Le Niveau des candidats selon les types de concours.

Concours Externe :

Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20
Rédaction d'une Note	761	339	8.82	17.5/20	0/20	126
Questions	761	338	5.66	17.5/20	0/20	55

Domaines Concours Externe	Inscrits	Présents	% Présents	Moyenne	Note + Haute	Note + Basse
Action Sanitaire et Sociale	206	92	44,66	6,30	17,00	1,25
Droit Civil	140	52	37,14	7,87	16,50	0,00
Droit Public	288	139	48.26	3,90	16,38	0,00
Finances	127	55	43,31	6,95	17,50	0,00

Concours Interne :

Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20
Rédaction d'une Note	1705	1123	8.93/20	18.5/20	0/20	443

Domaines Concours Interne	Inscrits	Présents	% Présents	Moyenne	Note + Haute	Note + Basse
Action Sanitaire et Sociale	385	246	63,90	9,76	18,50	1,25
Droit Civil	269	183	68,03	8,52	15,50	2,00
Droit Public	778	516	66,32	8,67	16,00	0,00
Finances	273	178	65,20	8,95	16,50	0,00

Troisième Concours :

Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes $\geq 10/20$
Rédaction d'une Note	287	222	10.51/20	17.5/20	0/20	137

Domaines Troisième Concours	Inscrits	Présents	% Présents	Moyenne	Note + Haute	Note + Basse
Action Sanitaire et Sociale	70	59	84,29	11,60	17,50	0,00
Droit Civil	55	46	83,64	9,36	13,50	5,50
Droit Public	116	84	72,41	11,02	16,50	6,00
Finances	46	33	71,74	9,46	15,00	2,00

4) Les seuils d'admissibilité.

Le jury après avoir procédé à l'examen des notes, des appréciations des membres correcteurs et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de retenir les moyennes de :

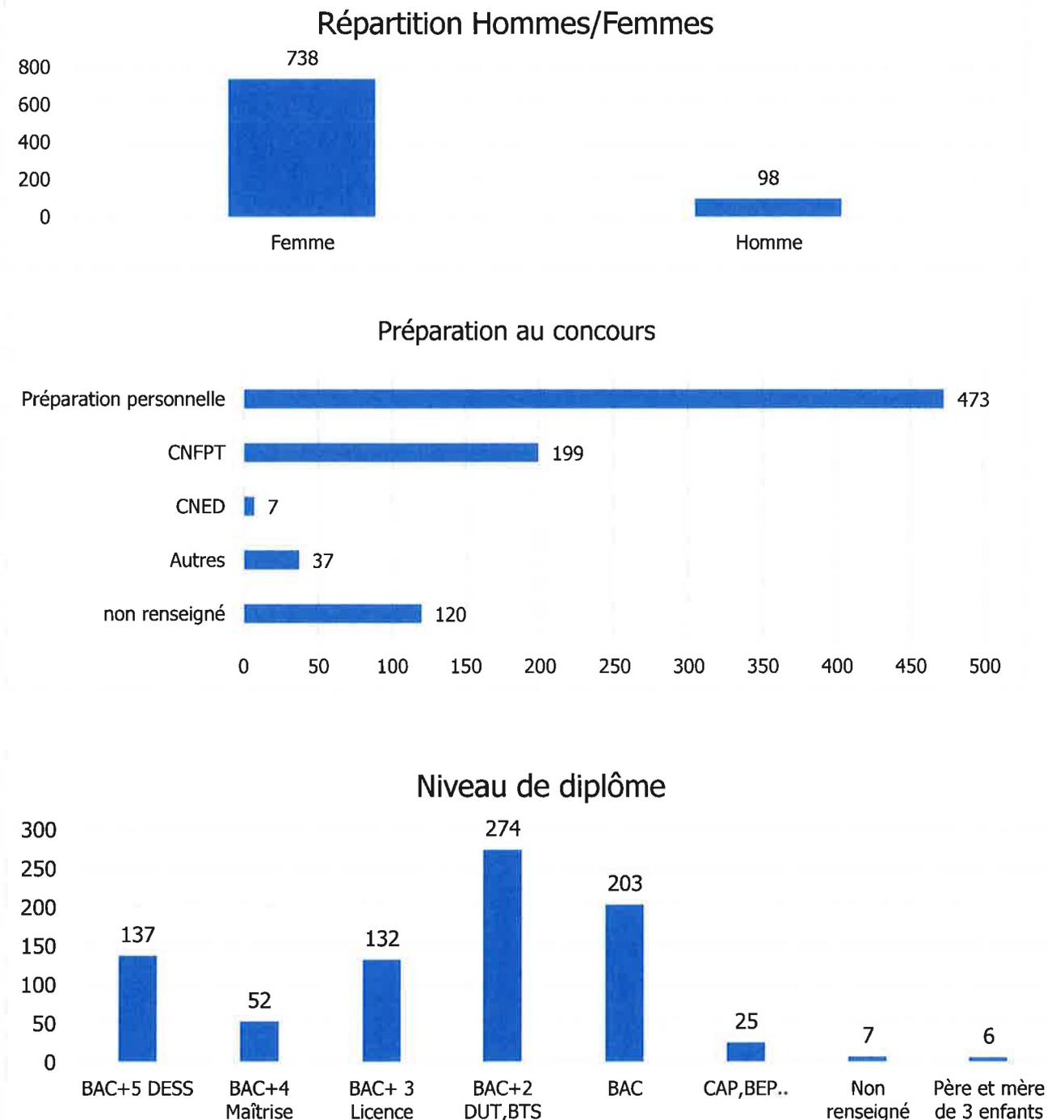
- **8/20** pour le concours Externe
- **9/20** pour le concours Interne
- **9/20** pour le Troisième concours

II. L'admission

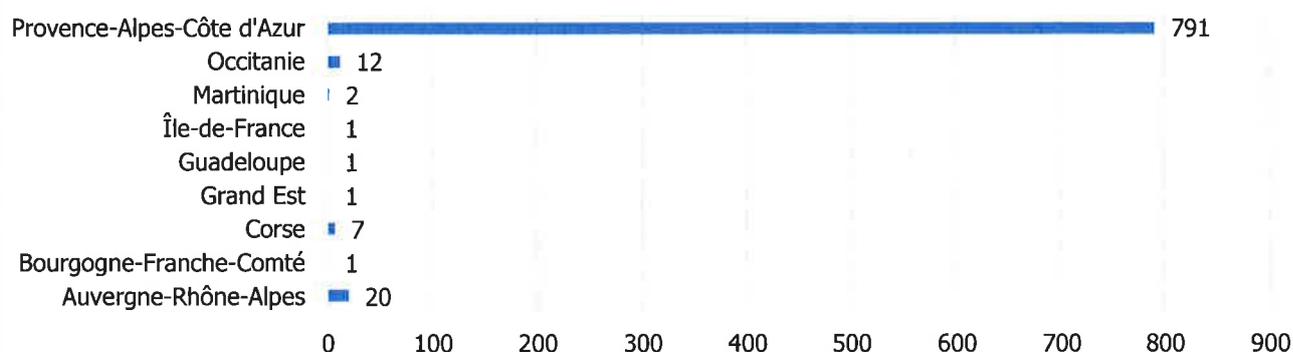
Candidats admissibles : 851

Candidats présents : 836

1) Le profil des candidats présents aux épreuves orales.



Ressort Géographique



2) Le niveau des candidats selon les types de concours.

Concours Externe :

Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes $\geq 10/20$	nbre notes $< 10/20$	nombre note éliminatoire
Entretien avec le jury	114	113	11.69/20	19/20	3/20	81	27	5

Concours Interne :

Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes $\geq 10/20$	nbre notes $< 10/20$	nombre note éliminatoire
Entretien avec le jury	584	571	12.37/20	19/20	3/20	424	140	7

Troisième Concours :

Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes $\geq 10/20$	nbre notes $< 10/20$	nombre note éliminatoire
Entretien avec le jury	153	152	12.24/20	19/20	3.5/20	113	38	1

3) Les seuils d'admission - Transferts de postes (le cas échéant)

Le jury après avoir procédé à l'examen des notes, des appréciations des membres examinateurs et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, et décide de retenir les moyennes de :

- **11/20** pour le concours Externe
- **11,50/20** pour le concours Interne
- **11/20** pour le Troisième concours

Le jeudi 14 Mars 2024

Madame BOURON Valérie

Présidente du jury du concours Externe



Madame CASAGRANDE Fabiola

Présidente du jury du concours Interne



Madame PEREZ-LEROUX Nathalie

Présidente du jury du Troisième concours

